



Usage de données personnelles à des fins nuisibles

Par Yves972, le 09/03/2016 à 05:43

Bonjour,

Je vous expose mon cas qui me semble très simple:

En effet, un collaborateur s'est senti un devoir de transmettre à mon employeur, des données qui relèvent strictement du caractère privé de ma vie.

Pour être plus précis, ce collaborateur a extrait une image, de mon dispositif de communication personnel (WhatsApp), présent sur mon téléphone personnel et de la transmettre à mon employeur à des fins hautement nuisibles.

D'ailleurs, dans un souci j'en suis certain d'apaisement, mon employeur m'a demandé d'enlever cette image de ma ligne personnelle.

Ce que je ne ferai en aucune façon.

Lorsque j'ai commencé à travailler dans cette société, il m'a été offert comme à tous les salariés, d'inscrire dans l'intranet mes coordonnées personnelles afin de bénéficier d'une réduction très substantielles sur le prix de mon abonnement.

J'ai décliné cette offre car j'ai tenu à séparer ma vie professionnelle de ma vie privée ; en conséquence, mon numéro privé ne figure pas dans l'intranet.

Fort de ce constat, deux options restent possible afin d'avoir mon numéro privé :

- Soit je l'ai communiqué,
- Soit il a simplement été récupéré.

Dans le premier cas, je sais à qui j'ai communiqué ma ligne personnelle.

Je l'ai fait parce qu'à un moment de ma relation avec certains collaborateurs, nous avons eu à

avoir des échanges qui n'entraient pas dans le cadre professionnel mais exclusivement privé.

Dans le deuxième cas, n'importe lequel de mes collègues aurait pu extraire mon numéro privé du logiciel de traitement des contrats dans une boutique (je bosse dans la téléphonie).

Ce collaborateur a transmis mes données personnelles, provenant de mon numéro privé à mon employeur dans le but selon moi, de me nuire et de nuire à l'entente qu'il y a au sein de notre direction commercial.

Ce collaborateur a également porté atteinte à ma pérennité au sein de l'entreprise de façon totalement gratuite et délibérée; ce qui pourrait avoir de graves répercutions tant sur ma vie professionnelles que personnelles.

Quels sont mes recours?

Suis je dans mon bon droit si je demande des sanctions et si tel est le cas, jusqu'où?

Merci de m'avoir prêté attention, j'attends votre retour sur le sujet.